

Bureau du 22 mai 2006

Décision n° B-2006-4277

objet : **Fourniture, adaptation et maintenance d'un progiciel de contrôle et de maintenance du patrimoine d'un réseau d'assainissement, fourniture de matériels nomades et prestations associées - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet doit permettre la mise en œuvre d'une solution (logiciel et outils de saisie nomades) pour le contrôle de l'état de santé et de fonctionnement du système de collecte et de transport des eaux usées et pluviales de la Communauté urbaine.

Le périmètre fonctionnel du projet est le suivant :

- organisation et planification de l'activité de contrôle du patrimoine réseau assainissement,
- collecte d'observation lors d'opérations de contrôle pedestre,
- valorisation des observations réalisées par inspections télévisées,
- contribution à la mise en conformité du système d'information géographique vis-à-vis de la réalité des ouvrages d'assainissement sur le terrain,
- analyse et partage des informations d'état des ouvrages d'assainissement.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de fourniture, adaptation et maintenance d'un progiciel de contrôle et de maintenance du patrimoine d'un réseau d'assainissement, de fourniture de matériels nomades et prestations associées à la Communauté urbaine.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 300 000 € HT et de 743 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n° 2006-3382 en date du 2 mai 2006 ayant autorisé l'individualisation d'autorisation de programme concernant l'opération citée en objet.

DECIDE**1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture, l'adaptation et la maintenance d'un progiciel de contrôle et de maintenance du patrimoine d'un réseau d'assainissement, la fourniture de matériels nomades et prestations associées et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 300 000 € HT et maximum de 743 000 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2006 et suivants - ligne de gestion 019251 - compte 2 205 200 et ligne de gestion 019253 - compte 2 218 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,